

Abonnement pris dans un club de sport qui vient de ferme

Par bouboullette, le 09/12/2008 à 21:43

Bonsoir,

Nous sommes plusieurs adhérents à avoir souscrit un contrat que ce soit pour une année ou un pack medium ce qui consiste à payer la somme d'une année + un prélèvement tous les mois 19e. Ce qui est rantable pour nous qu'au bout de 2ans. Or, il y a deux semaine, nous aprenions en se rendant au cours que notre professeur avait été licencié pour manque de dîplome. Il nous ont dit qu'il y aurait de nouveau professeurs et de nouveau cours. Or, en ce rendant au club, aujourd'hui le mardi 9 décembre, nous avons eu la stupeur de voir le club fermé. Aparement, il serait fermé pour raison économique. Mais sa ne les on pas enpêché de nous prélevé la somme ou encore de prendre de nouveaux ladhérents la semaines d'avant. Y a t'il une solution pour que nous puissions récupérer notre argent? Que pouvaons nous faire? Merci de votre réponse.

Cordialement,

Par chaber, le 10/12/2008 à 07:30

Il faut faire d'urgence auprès de votre banque une révocation du mandat de prélèvement. Quant aux sommes versées, il faudra vous rapprocher du syndic liquidateur afin de vous déclarer créancier, mais il faut savoir que vous ne serez pas prioritaire comme peuvent l'être fisc, URSSAF.

Par bouboullette, le 12/12/2008 à 14:34

Merci pour la réponse. Cest mort on ne peux pas récuperer notre agent nous venons d'avoir la confirmation. Il ont eu un arrangement avec Moving Melun mais les prélèvements sont doublé. Les trajets + les prélèvements sa me revient trop chère.